

Renaturalisation des rives : Optez pour des plantes indigènes!

Brigitte Voss,

Conseillère en environnement, MRC des Pays-d'en-Haut

Chronique parue dans le Journal des Pays-d'en-Haut, le 25 juin 2008

Tel que mentionné dans ma dernière chronique, toutes les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut interdisent à partir de cet été la tonte de gazon dans la bande riveraine des lacs et cours d'eau et exigent la plantation d'arbustes, d'herbacées et d'arbres dans les premiers 5 mètres de la rive d'ici les 24 prochains mois.

C'est bien de vouloir renaturaliser la bande riveraine, mais encore faut-il préciser quelles espèces sont les plus aptes à jouer un rôle dans la protection de nos lacs et de leurs écosystèmes. Il est primordial de faire un choix judicieux quant aux plantes et arbres choisis pour renaturaliser votre rive, en privilégiant les plants indigènes.

Plante indigène, plante naturalisée, cultivar... Quelle est la différence?

Une plante indigène est une plante qui pousse naturellement dans un endroit ou une région donnés, sans qu'il n'y ait eu d'intervention humaine. C'est donc une plante qui est parfaitement adaptée à son milieu. À l'instar de la plante indigène, la plante naturalisée est une plante qui a été introduite et qui s'est adaptée et intégrée complètement à la flore locale et qui n'a pas besoin de l'intervention de l'homme. Un bon exemple de plante naturalisée est la marguerite blanche, qui a été introduite d'Europe lors de la colonisation. Enfin, le cultivar, que l'on retrouve particulièrement dans les pépinières et centres de jardins, est une plante produite par des techniques horticoles et qui ne se retrouve pas de façon naturelle dans l'environnement.

Les nombreux avantages des plantes indigènes

Le choix de plantes indigènes pour la renaturalisation de votre rive présente de nombreux avantages à la fois environnementaux, économiques et socioculturels.

Les plantes indigènes présentent d'abord et avant tout un choix écologique. De manière générale, la présence de plantes indigènes autour des lacs et cours d'eau contribue au maintien de la diversité écologique de ces milieux, en fournissant abri et nourriture à la faune locale et en favorisant la diversité biologique. Étant très adaptées à leur milieu, elles résistent plus facilement aux maladies et aux insectes ravageurs et ne nécessitent pas l'utilisation de pesticides et autres produits qui présentent un danger pour l'environnement. De plus, puisque les plantes indigènes sont adaptées aux rigueurs de notre climat, elles sont moins sensibles aux écarts de température et aux sécheresses, donc nécessitent moins d'eau et sont plus résistantes pour passer l'hiver.

De ces avantages environnementaux découlent directement des avantages économiques. Effectivement, le moins qu'un riverain utilisera des pesticides et des engrais, ainsi que les services d'un horticulteur pour l'entretien habituel de plates bandes, plus grandes seront ses économies. Puis, en donnant la priorité aux plantes indigènes locales, vous contribuerez à mettre notre patrimoine naturel en valeur en donnant une identité locale à vos aménagements en bande riveraine.

Avant de procéder, consultez votre municipalité!

Vous êtes prêts à donner un coup de pouce à votre lac et à renaturaliser votre rive? Contactez au préalable votre municipalité afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour la plantation. De cette façon, vous aurez la certitude que vos projets d'aménagement et votre choix de plantes correspond avec les objectifs de protection des lacs et cours d'eau que votre municipalité s'est donnés. Votre municipalité détient également une liste des espèces d'arbres, d'arbustes et d'herbacées indigènes recommandés pour la renaturalisation des rives qu'elle pourra vous remettre.